

(19)



(11)

EP 1 489 948 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.06.2007 Bulletin 2007/24

(21) Numéro de dépôt: **03740564.4**

(22) Date de dépôt: **03.04.2003**

(51) Int Cl.:
A47D 13/02 (2006.01)

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2003/001055

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2003/082058 (09.10.2003 Gazette 2003/41)

(54) **PORTE-BEBE COMPRENANT UN SIEGE A LARGEUR DE DOSSIER REGLABLE**

KINDERTRAGE MIT EINEM SITZ MIT EINER IN DER BREITE REGELBAREN RÜCKENLEHNE
BABY CARRIER WITH A SEAT THE BACKREST OF WHICH IS WIDTH-ADJUSTABLE

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **03.04.2002 FR 0204178**

(43) Date de publication de la demande:
29.12.2004 Bulletin 2004/53

(73) Titulaire: **DOREL FRANCE SA
49309 Cholet (FR)**

(72) Inventeur: **GENTIL, Jean-Luc
F-49300 Cholet (FR)**

(74) Mandataire: **Bioret, Ludovic
Cabinet Vidon
16 B, rue de Jouanet - B.P. 90333
35703 Rennes Cedex 07 (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A- 0 761 140 FR-A- 2 769 818
US-A- 2 477 164 US-A- 3 229 873
US-A- 5 678 739**

EP 1 489 948 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui de la puériculture. Plus précisément, l'invention concerne un porte-bébé.

[0002] Il existe de très nombreuses techniques pour transporter un enfant en bas-âge sur le dos et/ou sur le ventre d'un adulte porteur. On connaît notamment des porte-bébés comprenant un harnais, formé notamment de deux bretelles et généralement une ceinture, et un siège pour l'enfant. Classiquement, ce siège est percé de deux ouvertures dans lesquelles l'enfant peut passer les jambes.

[0003] On distingue de nombreux types de porte-bébés, selon que l'enfant est porté sur le dos ou sur le ventre du porteur, d'une part, et que l'enfant regarde vers le porteur ou vers l'extérieur, d'autre part.

[0004] Dans les porte-bébés les plus anciens, le siège est fixé de façon définitive au harnais. Dans ce cas, bien sûr, l'utilisation du porte-bébé est figée. Dans d'autres cas, le harnais et le siège peuvent être désolidarisés l'un de l'autre.

[0005] D'une façon générale, les porte-bébés connus présentent un inconvénient majeur : la difficulté de l'installation de l'enfant dans le siège. Cela apparaît clairement dans le cas des porte-bébés dorsaux, puisqu'il est nécessaire qu'une tierce personne intervienne pour installer l'enfant, une fois que le porte-bébé a été mis en place sur les épaules du porteur.

[0006] Dans le cas des porte-bébés ventraux, il est éventuellement possible pour le porteur d'installer lui-même l'enfant dans le porte-bébé. Il n'en reste pas moins que cette opération est particulièrement mal aisée.

[0007] En effet, une fois que le porte-bébé est installé sur ses épaules, le porteur doit prendre l'enfant, l'élever, en position verticale, suffisamment haut pour pouvoir introduire ses jambes dans le siège, installer l'enfant de la façon la plus confortable possible, et enfin assujettir les différentes sécurités. Ces opérations ne sont faciles ni lorsque l'enfant est éveillé, car il va bouger, et moins encore lorsqu'il dort.

[0008] Certains de ces porte-bébés sont par ailleurs équipés de moyens de réglage du siège, en particulier pour adapter la position de celui-ci par rapport au harnais, et donc par rapport au porteur.

[0009] Ces moyens de réglage sont généralement formés par des prolongements de la partie dorsale du siège, plusieurs moyens d'accrochage espacés les uns des autres et destinés à être couplés avec des moyens d'accrochage complémentaires du harnais. Cela permet notamment d'éloigner plus ou moins la partie dorsale du harnais et donc de d'adapter la position du siège par rapport au porteur.

[0010] Au même titre que les opérations d'installation de l'enfant dans le porte-bébé décrites précédemment, l'opération de réglage de la position du siège par rapport au harnais s'avère particulièrement fastidieuse, tant lorsque l'enfant est installé (or le porteur souhaite générale-

ment effectuer ce réglage justement quand l'enfant est présent dans le porte-bébé, de façon à bien se rendre compte de l'ajustement qu'il opère) que lorsque le porte-bébé est vide.

[0011] Dans tous les cas, il est toujours difficile de trouver rapidement un réglage efficace, qui permette d'adapter le volume du siège en fonction des besoins, notamment selon que l'enfant est peu ou fortement couvert, et donc d'optimiser le confort de l'enfant.

[0012] Un autre inconvénient des porte-bébés connus est celui de la transpiration. Le siège étant généralement formé d'un matériau non respirant, et sans aération, qui entoure l'enfant, celui-ci risque de se trouver rapidement en sueur, ce qui pose des problèmes de confort et d'hygiène. Il n'existe en effet pas de moyens efficaces permettant une aération efficace.

[0013] On connaît par ailleurs, par un document ancien US-A-2 477 164, une approche tout à fait différente du portage d'un enfant, sous la forme d'un siège porté en bandoulière. Il apparaît clairement que cette technique n'est ni confortable, ni ergonomique, aussi bien pour l'enfant que pour le porteur. Elle n'a donc pas été développée. Actuellement, les porte-bébés sont conçus pour porter l'enfant en position assise, contre le corps d'un adulte (en position ventrale ou dorsale).

[0014] Ce document présente une technique permettant d'incliner le dossier, pour que l'enfant puisse être soit assis, soit allongé, à l'aide d'un pliage astucieux du dossier, sur lequel on peut jouer à l'aide d'un lien. Cet aspect est bien sûr sans intérêt dans le cadre des porte-bébé actuels, et notamment de celui de l'invention. En outre, cette technique semble peu efficace en pratique, et ne résout aucun des problèmes identifiés ci-dessus, qu'il s'agisse de l'adaptation de la largeur du siège en fonction de l'enfant, et notamment de la façon dont il est habillé, puisque l'écartement entre les parois latérales reste le même, ou de la lutte contre la transpiration.

[0015] L'invention a notamment pour objectif de pallier ces inconvénients de l'art antérieur.

[0016] Plus précisément, l'invention a pour objectif de fournir un porte-bébé permettant un réglage efficace et aisé du volume du siège, en particulier en fonction de l'épaisseur des vêtements qu'il porte.

[0017] Un autre objectif de l'invention est de fournir un tel porte-bébé, qui soit efficace notamment contre les effets néfastes de la sudation de l'enfant dans son siège.

[0018] Ainsi, un objectif de l'invention est de fournir un tel porte-bébé, qui soit confortable et hygiénique pour l'enfant.

[0019] Un autre objectif de l'invention est de fournir un tel porte-bébé, qui puisse être utilisé de façon plus aisée que ceux de l'art antérieur, y compris lorsque l'enfant est déjà installé dans le porte-bébé.

[0020] L'invention a encore pour objectif de fournir un tel porte-bébé, dont les moyens de réglage peuvent être manipulés en toute sécurité lorsque l'enfant est déjà présent dans le porte-bébé.

[0021] L'invention a également pour objectif de fournir

un tel porte-bébé qui soit simple de conception et facile à fabriquer et à mettre en oeuvre.

[0022] Encore un autre objectif de l'invention est de fournir un tel porte-bébé qui permette de développer des aspects ergonomiques et esthétiques nouveaux dans ce domaine.

[0023] Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints grâce à l'invention qui a pour objet un porte-bébé, permettant de transporter un enfant contre un adulte, comprenant un harnais et une pièce porteuse formant un siège pour enfant, et présentant une partie formant dossier. Selon l'invention, ladite partie formant dossier présente au moins deux portions susceptibles d'être écartées ou rapprochées l'une de l'autre de façon que la largeur dudit dossier soit réglable, lesdites portions étant séparées par une échancrure s'étendant selon son axe longitudinal, sur au moins sur une grande partie de la longueur de ladite partie formant dossier. Au moins une bande de tissu, réalisée dans un matériau distinct de celui dudit dossier et permettant la circulation de l'air, reliant lesdites portions, de façon à permettre l'aération et à empêcher un écartement de ladite échancrure supérieur à un écartement maximal.

[0024] Ainsi, il est possible d'adapter aisément le siège en fonction des besoins, et notamment de l'habillement de l'enfant. La circulation de l'air au niveau de son dos, pour lutter notamment contre la transpiration, est facilitée, et la sécurité (lutte contre le risque d'une trop grande ouverture de l'échancrure) est assurée de façon simple et efficace.

[0025] Bien sûr, plusieurs échancrures peuvent être prévues, selon le même principe.

[0026] Selon une caractéristique préférentielle de l'invention, des moyens de réglage de l'ouverture de ladite échancrure. Ils peuvent notamment comprendre au moins un cordon s'étendant entre les bords de ladite échancrure.

[0027] En particulier, le ou lesdits cordons peuvent circuler dans une pluralité d'éléments de guidage prévus à cet effet sur les bords de ladite échancrure ou au voisinage de celle-ci, définissant un laçage.

[0028] On obtient ainsi un système efficace et fiable, qui présente en outre un aspect esthétique original.

[0029] Selon différentes variantes, lesdits moyens de réglage peuvent comprendre, en complément ou en remplacement, des moyens d'accrochage appartenant au groupe suivant :

- des bandes auto-agrippantes ;
- des organes de fixation par pression ;
- des fermetures à glissières;
- des boutonsnières.

[0030] De façon avantageuse, le porte-bébé comprend des moyens complémentaires de limitation empêchant l'écartement entre lesdites portions de dépasser un seuil d'écartement maximum.

[0031] Ces moyens de limitation peuvent être formés

par le cordon décrit ci-dessus, dont les extrémités peuvent être bloquées.

[0032] De façon avantageuse, la ou lesdites bandes de tissu présentent une maille en 3D.

5 **[0033]** On peut également prévoir au moins deux bandes de tissu s'étendant latéralement, éventuellement réalisées en un matériau élastique.

[0034] Selon une caractéristique préférentielle, ledit harnais et ladite pièce porteuse sont désolidarisables. 10 Préférentiellement, la pièce porteuse est adaptée pour permettre un portage face au porteur ou dos au porteur.

[0035] De façon préférentielle, ledit harnais comprend deux bretelles, dont les parties avant, contre lesquelles viendra reposer le siège, comprennent chacune une pièce de renfort munie de moyens d'accrochage permettant 15 de les solidariser l'une à l'autre.

[0036] Avantagusement, lesdites pièces de renfort portent des moyens de fixation de ladite pièce porteuse.

20 **[0037]** L'invention concerne également les pièces porteuses en elles-mêmes, destinées à équiper un porte-bébé tel que décrit ci-dessus.

25 **[0038]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture d'un mode de réalisation préférentiel de l'invention, donné à titre d'exemple illustratif et non limitatif, et des dessins parmi lesquels :

- les figures 1A et 1B sont des vues d'ensemble d'un 30 siège de porte-bébé selon l'invention, respectivement lorsqu'il présente une largeur de dossier réduite et une largeur augmentée ;
- la figure 2 est une vue de détail des moyens de réglage de la largeur du siège de porte-bébé des figures 1A et 1B ;
- 35 - la figure 3 illustre un harnais d'un porte-bébé pouvant recevoir le siège des figures 1A et 1B ;
- la figure 4 présente un exemple de pièce de renfort du harnais de la figure 3.

40 **[0039]** Comme déjà indiqué, un porte-bébé selon l'invention comprend deux éléments, qui peuvent être séparables : un harnais et un siège (ou pièce porteuse, ou assise).

[0040] Dans son principe général, un porte-bébé selon l'invention pourra être de différents types, notamment de 45 celui décrit dans le brevet publié sous le numéro FR - 2 769 818 déposé au même nom que la présente demande. En d'autres termes, les moyens de réglage selon l'invention pourront être adaptés à de nombreux types de porte-bébés.

50 **[0041]** Notamment, différents types de harnais peuvent être utilisés. Selon le mode de réalisation avantageux illustré par la figure 3, le harnais 3 comprend deux bretelles 30₁ et 30₂ se croisant dans le dos du porteur et maintenues croisées à l'aide d'une pièce 32 prévue à cet effet. Les branches avant de ces bretelles, contre lesquelles viendra reposer le siège, comprennent chacune une pièce de renfort illustrée en figure 4.

[0042] Cette pièce de renfort assure la rigidité entre les deux points de fixation qu'elle porte :

- des éléments d'accrochage inférieurs 314 destinés à coopérer avec des moyens d'accrochage complémentaires portés par le siège 1 (figures 1A et 1B), au niveau de l'entrejambe ;
- des éléments de fixation supérieurs 313 fixés en partie supérieure des pièces de renfort 31, de façon légèrement excentrée, et destinés à coopérer avec des moyens d'accrochage complémentaires portés par des éléments latéraux de la partie dorsale du siège.

[0043] Elle peut en outre, selon un mode de réalisation, s'étendre le long de la bretelle jusqu'à son extrémité inférieure portant les moyens d'accrochage 311, 312 et être munie de moyens d'accrochage 311, 312 permettant de les solidariser l'une à l'autre. Cette solidarisation peut également être assurée, plus classiquement, par une ceinture solidarisée aux bretelles.

[0044] Selon le mode de réalisation illustrée, les éléments d'accrochage sont distincts. Selon un autre mode de réalisation avantageux, ils peuvent être identiques ou similaires, et notamment être du type des éléments 314.

[0045] Certaines parties du harnais peuvent comprendre des moyens classiques de réglage, pour adapter le harnais à la taille et/ou à la corpulence du porteur.

[0046] Un tel harnais permet de positionner le siège sur le ventre du porteur, l'enfant pouvant être installé dans le siège face au porteur ou dos au porteur (l'élément désigné par "partie dorsale" soutenant dans ce cas le torse de l'enfant).

[0047] Selon l'invention, la partie du siège 1 formant dossier présente deux portions 12 susceptibles d'être écartées ou rapprochées l'une de l'autre de façon que la largeur du dossier soit réglable. Ce fonctionnement est illustré par les figures 1A et 1B, la largeur du dossier étant respectivement réduite et augmentée.

[0048] Tel qu'illustré par ces figures, les moyens pour écarter ou rapprocher les éléments latéraux 12₁, 12₂ entre eux sont formés par une échancrure 14 délimitant une séparation entre les éléments latéraux 12 qui s'étend selon l'axe longitudinal de la partie dorsale.

[0049] Ainsi que cela est représenté à titre indicatif, cette échancrure 14 s'étend en profondeur quasiment sur toute la longueur de la partie dorsale.

[0050] Selon le présent mode de réalisation, les bords de l'échancrure 14 sont reliés par des moyens de sécurisation, qui assurent la limitation de l'écartement entre les éléments latéraux à une ouverture maximum prédéterminée. Ces moyens de limitation sont formés par une bande de tissu 15, par exemple cousue au voisinage des bords de l'échancrure.

[0051] La largeur de cette bande de tissu pourra bien entendu être variable. Outre sa fonction de limitation de l'écartement des éléments latéraux, la bande de tissu remplit également une fonction de sécurisation en évitant

que les éléments latéraux s'écartent au point d'entraîner un passage suffisant pour l'enfant au risque de provoquer sa chute.

[0052] Le matériau dans lequel est réalisé cette bande est de préférence ajourée, et par exemple en mailles 3D, de façon à laisser l'air circuler dans le dos de l'enfant, et donc à limiter les inconvénients liés notamment à la sudation.

[0053] Cette bande de tissu 15 peut bien sûr être remplacée par un ou plusieurs cavaliers, par exemple également en tissu et éventuellement élastiques, reliant les deux bords de l'échancrure.

[0054] En mode de fonctionnement normal, cette bande de 15 ne joue aucun rôle, la liaison entre les deux bords étant assurés par les moyens de réglage présentés ci-après. Lorsque l'ouverture de l'échancrure est réduite (figure 1A) elle est repliée sur elle-même, par exemple de façon à former un éventail.

[0055] Selon un aspect essentiel de l'invention, le porte-bébé comprend en effet des moyens de réglage de l'écartement entre les éléments latéraux 12.

[0056] Ces moyens de réglage sont constitués selon le présent mode de réalisation par un cordon 2 qui circule sur toute la longueur de l'échancrure 14 en formant des entrecroisements tel qu'illustré par la figure 2. Le cordon 2 circule dans une pluralité d'éléments de guidage 21 prévus à cet effet sur les bords de ladite échancrure 14.

[0057] A la manière d'un lacet de chaussure ou de corset, il est donc possible de tirer sur les entrecroisements pour permettre d'augmenter l'écartement des bords opposés de l'échancrure, ou, à l'inverse, de tirer sur les extrémités libres du cordon pour rapprocher les bords opposés de l'échancrure.

[0058] Les extrémités peuvent être nouées ensemble de façon à assurer le maintien d'un écartement donné. Il est aussi envisageable de prévoir un organe de serrage 13 glissant classique en soi.

[0059] On notera que le principe du cordon entrecroisé est sécurisant. Même si les extrémités du cordon ne sont pas solidarisées, ou si elles se désolidarisent accidentellement, le cordon restera sensiblement dans sa position, ou se détendra lentement, sans ouverture brusque. Les extrémités du cordon étant pourvues d'un élément de butée 16, le cordon assure, de même que la bande de toile 15, une fonction de limitation de l'écartement des bords de l'échancrure à une ouverture maximale.

[0060] D'autres modes de réalisation des moyens de réglage sont bien entendu envisageables, notamment à l'aide de moyens d'accrochage complémentaires tels que par exemple des bandes auto-agrippantes ou encore des organes de fixation par pression.

[0061] Par ailleurs, il est clair que des variantes de l'invention sont envisageables. Notamment, on peut prévoir plusieurs échancrures (une au niveau de chaque épaule par exemple) permettant des réglages différents.

[0062] Avantageusement, un réglage est également prévu au niveau de la taille de l'enfant. Il peut notamment s'agir d'un réglage de la profondeur de la partie du siège

formant culotte, par changement de point de fixation ou réglage de la position de la fixation de l'entrejambe de l'assise sur le harnais.

[0063] Ainsi, sur les figures 1A et 1B, on a prévu deux boucles 18₁, 18₂ (de chaque côté), que l'on peut accrocher sélectivement à l'élément d'accrochage unique 314 du harnais (figure 3).

[0064] L'assemblage du siège sur le harnais se fait donc en solidarisant les boucles 18₁ ou 18₂ à l'élément 314, puis les aiguilles 19 aux éléments de fixation supérieurs 313.

Revendications

1. Pièce porteuse (1) formant un siège pour enfant, et présentant une partie formant dossier (13), ladite partie formant dossier (13) présentant au moins deux portions (12) susceptibles d'être écartées ou rapprochées l'une de l'autre de façon que la largeur dudit dossier (13) soit réglable, lesdites portions (12) étant séparées par une échancrure (14) s'étendant selon son axe longitudinal, sur au moins une grande partie de la longueur de ladite partie formant dossier (13), au moins une bande de tissu (15), réalisée dans un matériau distinct de celui dudit dossier et permettant la circulation de l'air, reliant lesdites portions (12), de façon à permettre l'aération et à empêcher un écartement de ladite échancrure (14) supérieur à un écartement maximal.
2. Pièce porteuse selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens de réglage de l'ouverture de ladite échancrure (14).
3. Pièce porteuse selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de réglage comprennent au moins un cordon (2) s'étendant entre les bords de ladite échancrure (14).
4. Pièce porteuse selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le ou lesdits cordons (2) circulent dans une pluralité d'éléments de guidage (21) prévus à cet effet sur les bords de ladite échancrure (14) ou au voisinage de celle-ci, définissant un laçage.
5. Pièce porteuse selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de réglage comprennent des moyens d'accrochage appartenant au groupe suivant:
 - bandes auto-agrippantes;
 - organes de fixation par pression;
 - des fermetures à glissières;
 - des boutonsnières.
6. Pièce porteuse selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** comprend

des moyens complémentaires de limitation empêchant l'écartement entre lesdites portions (12) de dépasser un seuil d'écartement maximum.

7. Pièce porteuse selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** lesdits moyens de limitation comprennent au moins un cordon (2) s'étendant entre les bords de ladite échancrure (14), dont les extrémités peuvent être bloquées.
8. Pièce porteuse selon l'une quelconque des revendications 1, à 7, **caractérisé en ce que** la ou lesdites bandes de tissu (15) présentent une maille en 3D.
9. Pièce porteuse selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'il** comprend au moins deux bandes de tissu s'étendant latéralement.
10. Pièce porteuse selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la ou lesdites bandes de tissu sont réalisées en un matériau élastique.
11. Porte-bébé, permettant de transporter un enfant contre un adulte, comprenant un harnais (3) et une pièce porteuse (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.
12. Porte-bébé selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** ledit harnais (3) et ladite pièce porteuse (1) sont désolidarisables.
13. Porte-bébé selon l'une quelconque des revendications 11 à 12, **caractérisé en ce que** ledit harnais (3) comprend deux bretelles (30), dont les parties avant, contre lesquelles viendra reposer le siège (1), comprennent chacune une pièce de renfort (31) munie de moyens d'accrochage (311, 312) permettant de les solidariser l'une à l'autre.
14. Porte-bébé selon la revendication 13, **caractérisé en ce que** lesdites pièces de renfort (31) portent des moyens de fixation (313, 314) de ladite pièce porteuse (1).

Claims

1. Carrying part (1) forming a seat for a baby, and comprising a part forming the back of the seat (13), the said part which forms the back of the seat (13) having at least two portions (12) that can be moved away from or closer to one another, so that the width of the said back part (13) can be adjusted, the said portions (12) being separated by a cut-out (14) running along its longitudinal axis, on at least the majority of the length of the said part forming the back

- of the seat (13), at least one strip of fabric (15), made of a different material from that of the said back of the seat and which allows air to circulate, connecting the said portions (12), so as to permit ventilation and prevent the said cut out (14) from moving beyond a maximum width.
2. Carrying part according to claim 1, **characterised in that** it comprises means for adjusting the opening of the said cut out (14). 10
 3. Carrying part according to claim 2, **characterised in that** the said means for adjustment comprise at least one cord (2) running between the edges of the said cut out (14). 15
 4. Carrying part according to claim 3, **characterised in that** the said cord(s) (2) pass through a number of guide elements (21) provided for this purpose on the edges of the said cut out (14) or close to it, forming a lacing system. 20
 5. Carrying part according to any of claims 1 to 4, **characterised in that** the means for adjustment comprise means of attachment belonging to the following group: 25
 - self-adhesive strips;
 - press studs;
 - zips;
 - buttons. 30
 6. Carrying part according to any of claims 1 to 5, **characterised in that** it comprises additional limiting means which prevent the distance between the said portions (12) from exceeding a maximum distance. 35
 7. Carrying part according to claim 6, **characterised in that** the said limiting means comprise at least a cord (2) running between the edges of the said cut out (14) and whose ends can be fixed. 40
 8. Carrying part according to any of claims 1 to 7, **characterised in that** the said strip (s) of fabric (15) has/have 3D mesh. 45
 9. Carrying part according to any of claims 1 to 8, **characterised in that** it comprises at least two strips of fabric running laterally. 50
 10. Carrying part according to any of claims 1. to 9, **characterised in that** the said strip(s) of fabric is/are made of an elastic fabric. 55
 11. Baby carrier permitting a baby to be carried next to an adult, comprising a harness (3) and a carrying part (1) according to any of claims 1 to 10.
 12. Baby carrier according to claims 11, **characterised in that** the said harness (3) and the said carrying part (1) can be separated.
 13. Baby carrier according to any of claims 11 to 12, **characterised in that** the said harness (3) has two straps (30), whose front sections, against which the seat (1) rests, each include a reinforcement (31) equipped with attachment means (311, 312), allowing them to be attached to one another.
 14. Baby carrier according to claims 13, **characterised in that** the said reinforcements (31) carry attachment means (313) (314) of the said carrying part.

Patentansprüche

1. Tragendes Teil (1), das einen Kindersitz bildet und einen eine Rückenlehne (13) bildenden Teil aufweist, wobei dieser eine Rückenlehne (13) bildender Teil mindestens zwei Unterteile (12) aufweist, die auseinander oder aufeinander geschoben werden können, um die Größe der besagten Rückenlehne (13) einstellen zu können und wobei die Teile (12) durch einen sich über mindestens einen großen Teil der Länge dieses eine Rückenlehne (13) bildenden Teils, entlang seiner Längsachse verlaufenden Ausschnitts (14) getrennt sind, wobei mindestens ein Stoffband (15), welches aus einem anderen Material als die Rückenlehne gefertigt ist und die Luftzirkulation ermöglicht, die besagten Unterteile (12) so miteinander verbindet, dass die Belüftung ermöglicht und ein Auseinanderklaffen des besagten Ausschnitts (14) über das Höchstmaß hinaus verhindert wird.
2. Tragendes Teil nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** es Mittel zum Einstellen der Öffnung des Ausschnittes (14) aufweist.
3. Tragendes Teil nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die besagten Mittel zum Einstellen mindestens eine Kordel (2) aufweisen, die sich zwischen den Rändern des Ausschnittes (14) erstreckt.
4. Tragendes Teil nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kordel (2) bzw. die Kordeln (2) durch eine Vielzahl von Führungselementen (21) laufen, die zu diesem Zweck an den Rändern des Ausschnittes (14) oder in der Nähe dieses Ausschnittes vorgesehen sind und somit eine Verschnürung bilden.
5. Tragendes Teil nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Mittel zum Einstellen ein Befestigungsmittel aus der folgenden Gruppe aufweisen:

- Klettverschlussbänder,
- Druckbefestigungsmittel,
- gleitende Verschlüsse,
- Knopflöcher.

5

6. Tragendes Teil nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** es über zusätzliche Begrenzungsmittel verfügt, die ein Auseinanderklaffen der Teile (12) über einen maximal gegebenen Schwellenwert hinaus verhindern sollen. 10
7. Tragendes Teil nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die besagten Begrenzungsmittel mindestens eine Kordel (2) umfassen, die sich zwischen den Rändern des Ausschnittes (14) erstreckt, wobei sich die Enden dieser Kordel feststellen lassen. 15
8. Tragendes Teil nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Stoffband (15) bzw. die Stoffbänder (15) eine 3D-Masche aufweisen. 20
9. Tragendes Teil nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** es mindestens zwei sich seitlich erstreckende Stoffbänder aufweist. 25
10. Tragendes Teil nach einem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Stoffband bzw. die Stoffbänder aus elastischem Material gefertigt sind. 30
11. Babytragevorrichtung, die das Tragen eines Kindes an einer erwachsenen Person ermöglicht, wobei diese Vorrichtung ein Geschirr (3) und ein tragender Teil (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 10 aufweist. 35
12. Babytragevorrichtung nach Anspruch 11, **dadurch gekennzeichnet, dass** sich das Geschirr (3) und der tragender Teil (1) voneinander trennen lassen. 40
13. Babytragevorrichtung nach einem der Ansprüche 11 bis 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Geschirr (3) zwei Tragriemen (30) aufweist, deren vordere Teile, gegen die sich der Sitz (1) abstützt, jeweils eine Verstärkung (31) mit Befestigungsmitteln (311, 312) aufweisen, die das Befestigen der Tragriemen miteinander ermöglichen. 45
14. Babytragevorrichtung nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Verstärkungen (31) Befestigungsmittel (313, 314) des tragenden Teils (1) aufweisen. 50

55

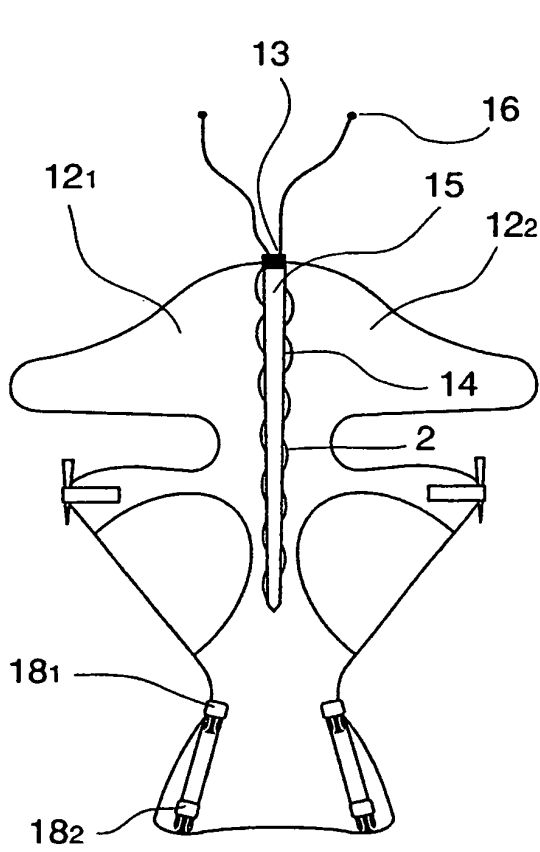


Fig. 1A

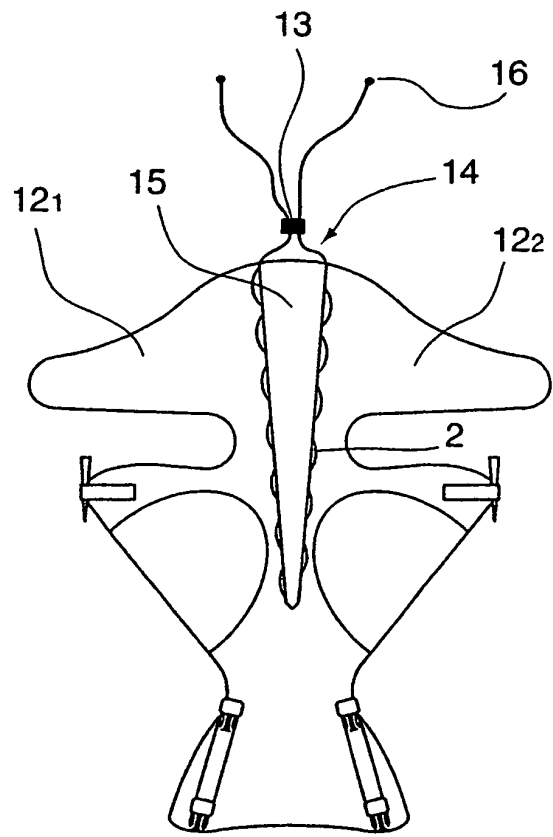


Fig. 1B

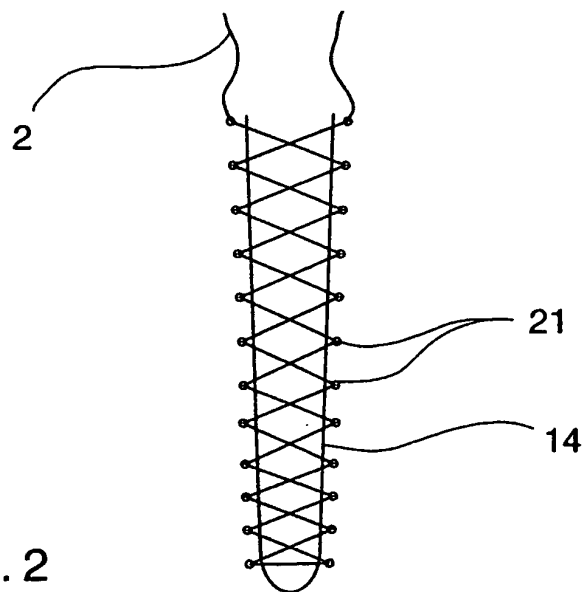


Fig. 2

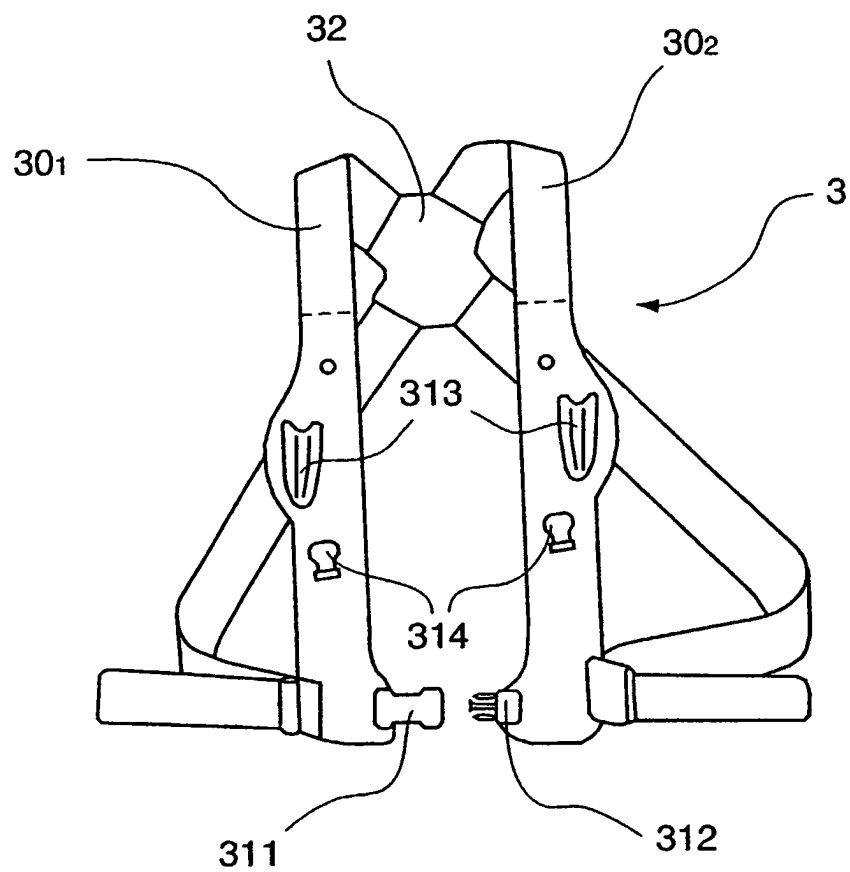


Fig. 3

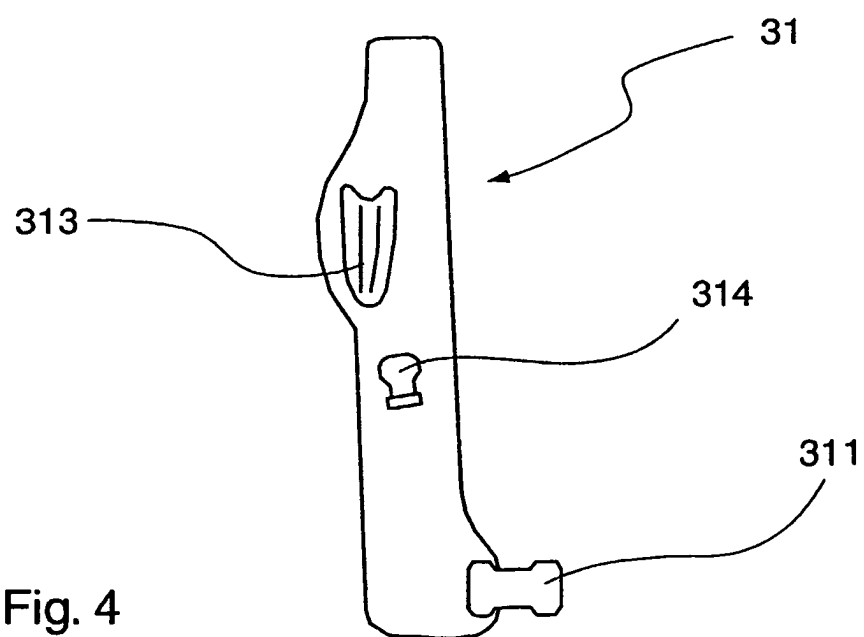


Fig. 4

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2477164 A [0013]
- FR 2769818 [0040]